



## - Éditorial -

mécène ?  
mais c'est nécessaire...

Les îles Éparses, possessions françaises situées au large de Madagascar constituent un petit archipel dont les principaux autochtones sont des tortues vertes (notez la couleur). Pendant 50 ans, des météorologues, des militaires, des colons ont essayé de s'y installer, mais les conditions de vie étaient trop rudes et tout le monde est reparti, laissant des tonnes de déchets (ferrailles, batteries, huiles, kérosène...). Les tortues s'indignant à juste raison, la France a envoyé un gros navire et deux hélicoptères pour faire le ménage. Selon les autorités responsables de ces îles, le coût de l'expédition, qui vient de se terminer, devrait s'élever à 1 million d'euros.

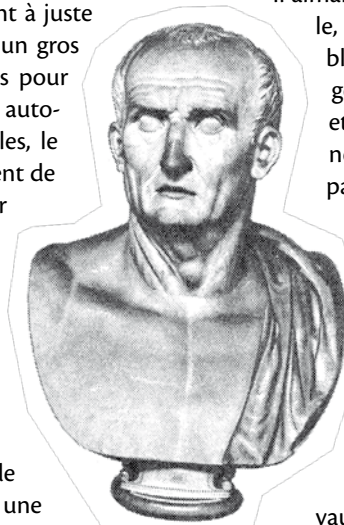
Au même moment, les propriétaires du château d'Oricourt, recevaient une lettre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, leurs annonçant que l'aide demandée pour restaurer une partie de la muraille du château, serait reportée à 2010.

Les deux affaires ne sont évidemment pas liées et chacun tirera les conclusions qu'il voudra de cette coïncidence ; moi j'y vois un choix de société et sans prendre parti, je proposerai aux propriétaires d'adjoindre aux 5 chèvres en action pour entretenir les fossés, quelques tortues vertes, estimant que cela étofferait le dossier.

Rappelons que depuis plusieurs années l'État et les collectivités territoriales subventionnent régulièrement la restauration du château, soutenant ainsi les efforts financiers de Jean-Pierre et Colette Cornevaux et de notre Association.

Certains adhérents arrondissent le montant de leurs adhésions aux "Amis d'Oricourt" mais ce mécénat occasionnel et bienvenu, ne peut suffire à compenser les aléas des aides publiques. Nous recherchons donc des "généreux mécènes" privés (particuliers ou entreprises) capables de s'engager sur des programmes annuels ou mieux pluriannuels. Comme l'ont déjà fait une banque, des associations, des entreprises, dont les aides s'échelonnent entre 500 et 2500 euros, ils prendraient à leurs charges, en tout ou en partie, des travaux de restauration conséquents.

Mécène (-69 à -8 av. JC) était romain et ministre de l'empereur Auguste. Il aimait s'entourer de poètes (Virgile, Horace, Varius, ...). Épicurien blasé, il était d'humeur changeante ; c'est ainsi qu'il répudia et reprit sa femme une vingtaine de fois. Ce n'est évidemment pas ce genre de soutien que l'on recherche.



Il existe des généreux mécènes telle Lady Michelhalm of Hellinply qui, en 2007, a apporté 480.000 euros pour restaurer le cabinet privé de Louis XVI à Versailles, soit 150% de l'estimation des travaux pour la restauration de la haute tour d'Oricourt.

Pour favoriser le mécénat qui décharge l'État, celui-ci a imposé un cadre très strict à cet aide. Qui peut être mécène ? Comment favoriser fiscalement le mécénat ? Qui peut en profiter ? En page 5, un article tente de répondre à ces questions.

Il y a sûrement autour de vous des futurs mécènes prêts à investir dans le château d'Oricourt. Aidez-les à trouver leurs voies. Eux et nous, vous en saurons gré.

Bernard Nessi

samedi de 14h à 21h | dimanche de 11h à 19h  
programme et renseignements : www.oricourt.com/journees-mediévales

7 km de Villersvel  
25 km de Vesoul  
15 km de Lure

## Oricourt

Château fort XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles

### 4 & 5

juillet 2009

marche  
musique et danse  
campement  
bal médiéval  
tir à l'arc  
ateliers & forge  
restauration  
tavernes  
activités enfants  
théâtre  
visite du château

## Journées Médiévales

samedi 4 et dimanche 5 Juillet  
programme et informations :  
www.oricourt.com/journees-mediévales

Musique baroque  
mardi 14 juillet à 18h  
Marin Marais - Ensemble Cadenza

Exposition  
du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre  
ARTPOL, Sculptures contemporaines monumentales

Journées Européennes  
du Patrimoine  
samedi 19 et dimanche 20 septembre  
Thème : Patrimoine et accessibilité

Chantiers dominicaux  
tous les premiers dimanches de chaque mois, à partir de 9h, soit :  
le 6 septembre, le 4 octobre,  
le 8 novembre, le 6 décembre,  
et le 3 janvier 2010.  
Tout adhérent y est le bienvenu.

# Guiot de Dijon Chanterai por mon corage

Chanterai por mon corage<sup>1</sup>  
Que je vueil reconforter,  
Qu'avecques mon grant damage<sup>2</sup>  
Ne quier<sup>3</sup> morir ne foler<sup>4</sup>,  
Quant de la terre sauvage  
Ne voi mes nul retourner  
Ou cil est qui rassoage<sup>5</sup>  
Mes maus quant g'en oi parler.

Dex<sup>6</sup>, quant crieront outree<sup>7</sup>,  
Sire aidies au pelerin<sup>8</sup>  
Par cui sui espavantee<sup>9</sup>,  
Car felon sont Sarazin.

Souffrera en tel estage<sup>10</sup>  
Tant quel voie rapasser<sup>11</sup>.  
Il est en pelerinage,  
Molt atent son retourner<sup>12</sup>.  
Car outre de mon lignage  
Ne quier achaison<sup>13</sup> trover  
D'autrui face mariage :  
Molt est fox qu'en veut parler<sup>14</sup>.

1 corage : désir, sentiment, que l'on peut traduire ici par "cœur"

2 damage : malheur

3 ne quier : je ne veux

4 foler : devenir folle

5 Ou cil est qui rassoage : Là-bas est celui qui console

6 Dex : Dieu (car souvent la désinence -x en ancien français est utilisé pour -us)

7 outree : interjection qui signifie "en avant !"

8 aidies au pelerin : aidez le pelerin

9 Par cui sui espavantee : Pour qui je suis épouvantée

10 en tel estage : mon dommage (je traduirais plus volontiers par "en ce lieu")

11 Tant quel voie rapasser : Jusqu'à ce que je voie passer l'année (je traduirais plus volontiers par "jusqu'à ce que je le voie revenir")

12 Molt atent son retourner : D'où Dieu le laisse revenir ! (je traduirais plus volontiers par "j'attends beaucoup son retour")

13 achaison : occasion

14 Molt est fox qu'en veut parler : Fou est celui à qui j'en entends parler (je traduirais plutôt par "il est fou celui qui veut en parler")

Dex, quant crieront outree,  
Sire aidies au pelerin  
Par cui sui espavantee,  
Car felon sont Sarazin.

De ce sui au cuer dolente<sup>15</sup>  
Que cil n'est en Biauvoisin<sup>16</sup>  
En qui j'ai mise m'entente.  
Or n'en ai ne gieu<sup>17</sup> ne ris.  
S'il est biaux et je sui gente.  
Sire, por quoi le feïs<sup>18</sup> ?  
Quant l'uns a l'autre atalente<sup>19</sup>,  
Por coi nos en departis<sup>20</sup> ?

Dex, quant crieront outree,  
Sire aidies au pelerin  
Par cui sui espavantee,  
Car felon sont Sarazin.

De ce sui en bone entente<sup>21</sup>  
Que je son homage pris.  
Quant l'alaine<sup>22</sup> douce vente  
Qui vient dou tresdouz pais<sup>23</sup>  
Ou cil est qui m'atalente,  
Volontiers i tor mon vis<sup>24</sup> ;  
Dex, m'est vis<sup>25</sup> que je le sente  
Par desoz<sup>26</sup> mon mantel gris.

Dex, quant crieront outree,  
Sire aidies au pelerin  
Par cui sui espavantee,  
Car felon sont Sarazin.

15 De ce sui au cuer dolente : Je suis au cœur dolente

16 Que cil n'est en Biauvoisin : De ce qu'il n'est en ce pays (J'ai un doute quant à l'authenticité de ce vers : les rimes ne s'accordent pas ; dans une autre version du texte, on trouve en cest pais à la place de Biauvoisin)

17 ne gieu : ni jeu

18 le feïs : as-tu fais cela

19 atalente : plaît

20 Por coi nos en departis : Pour quoi nous as-tu séparés

21 entente : attente

22 l'alaine : la brise

23 dou tresdouz pais : de ce doux pays

24 Volontiers i tor mon vis : J'y tourne volontiers mon visage

25 m'est vis : il me semble que

26 par desoz : par dessous

Guiot de Dijon est un trouvère (un poète qui s'exprimait en langue d'oïl) bourguignon à propos duquel peu de choses sont connues. Il a été actif durant le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle et protégé par la famille seigneuriale de Chacenay (Aube) et probablement par celle d'Arcis sur Aube. On estime que sur les vingt-trois chansons qui lui sont attribuées, six sont d'attribution certaine, dont *Chanterai por mon corage*, aussi appelée *Chanson d'outrée*.

Cette chanson nous est parvenue sur six manuscrits, dont quatre ne mentionnent pas de nom d'auteur. Le manuscrit de Berne avait attribué à tort, estime-t-on aujourd'hui, ce chant à la Dame de Fayel. Il s'agit d'une chanson de croisade à rotruenge, c'est-à-dire un genre de poésie lyrique des troubadours et trouvères, caractérisé par un refrain interne. Elle se compose de cinq strophes de huit vers de sept syllabes aux rimes croisées qui suivent ce schéma : ABABABAB, les rimes A étant féminines et les rimes B masculines. En outre, les rimes sont les mêmes sur deux couplets. Concernant le refrain de quatre vers, les rimes sont étrangères à celles des strophes et également croisées.

De ce sui molt deceüe  
Quant ne fui au convoier<sup>27</sup>.  
Sa chemise qu'ot vestue  
M'envoia por embracier.  
La nuit, quant s'amor m'argüe<sup>28</sup>,  
La met avec moi couchier,  
Molt estroit<sup>29</sup> a ma char nue,  
Por mes maus assoagier<sup>30</sup>.

Dex, quant crieront outree,  
Sire aidies au pelerin  
Par cui sui espavantee,  
Car felon sont Sarazin.

Ce texte met en scène une jeune femme pleurant son bien aimé parti pour la troisième croisade. Craignant sa perte et tremblant pour lui, elle implore la protection divine. Elle refuse d'épouser un autre homme et cherche à se recréer sa présence, comme le montre la fin du texte d'une grande sensualité.

La troisième croisade a lieu de 1189 à 1192, causée par la prise de Jérusalem par Saladin en 1187. Le pape Grégoire VIII ordonne donc aux chrétiens de reprendre cette ville. Frédéric Barberousse, Philippe II Auguste et Richard Cœur de Lion organisent alors une expédition. Barberousse, comte palatin de Bourgogne car époux de Béatrice de Bourgogne, y perd la vie en se noyant en 1190. En tout, cent-cinquante mille hommes furent envoyés. Après avoir vaincu Saladin à Jaffa, un traité est signé entre lui et les croisés, qui prévoit que les pèlerins chrétiens seront admis à Jérusalem qui restera musulmane. Comme quoi la querelle autour de Jérusalem n'est pas toute jeune...

On peut encore écouter ce chant interprété par The Early Music Consort of London, sur leur album *Music of the crusades* (Universal, 1991).



27 Quant ne fui au convoier : De n'avoir fait partie du convoi

28 quant s'amor m'argüe : quand son amour me presse

29 estroit : presse

30 Por mes maus assoagier : Pour soulager mes maux

## Sources

- Bernard Delvaille, *Mille et cent ans de poésie française (traduction des 4 premières strophes)*

Delphine Coulon

## Tisserands et drapiers

Au milieu du Moyen Âge, les tisserands et les drapiers sont des métiers très répandus, surtout dans les grandes villes, et pratiqués presque exclusivement par des hommes. Il existe des tisserands toiliers ou drapiers, selon leur spécialité.

Les toiliers fabriquent les toiles ou les "linges" dans des caves humides, car la fraîcheur de l'air facilite leur travail. Depuis la rue, on accède à ces grandes salles mal éclairées par quelques marches. Chaque salle comprend généralement deux métiers à tisser. La toile réalisée doit avoir une dimension spécifique, déterminée par l'étaillon officiel : "une verge de fer ayant la longueur du côté des nappes de la table royale".

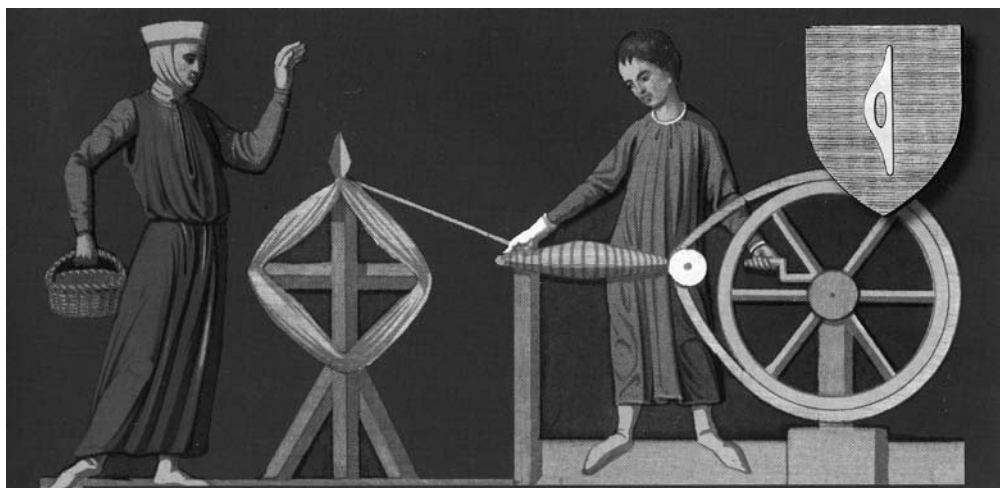
En 1281, les tisserands toiliers obtiennent des statuts particuliers où les questions ouvrières sont exposées plus clairement : durée du travail de jour, travail de nuit, chômage, bonne conduite, les ouvriers étrangers, le nombre d'apprentis, la présence au travail, les conditions des ouvrages. Il y a quatre jurés chargés de la surveillance et des affaires de la profession. Les bourgeois achètent souvent eux-mêmes la matière première et font venir l'ouvrier toilier directement chez eux avec son métier.

Il fabrique du linge "ouvré", c'est-à-dire travaillé, ou "plain", c'est-à-dire uni, mais aussi des nappes, serviettes, lingerie fine. La pièce de toile mesure quarante aunes de long, c'est-à-dire environ 1,20 mètre à Paris car cette mesure ancienne est variable selon la ville. Cette même pièce vaut en "ouvré" ou en "plain" seize deniers.

Les statuts des toiliers sont renouvelés en 1378 puis réformés en 1447 et 1586 avec des obligations supplémentaires : ne pas laisser une pièce inachevée, rigueur dans la mesure légale sous peine d'amende, rendu exact du poids du fil en poids d'étoffe écru. Jusqu'au début du 17<sup>e</sup> siècle, la technique des tisserands ne se modifie guère. Ce n'est qu'ensuite que des perfectionnements sont introduits avec notamment l'invention des métiers mécaniques par l'ouvrier lyonnais Jacquard au 19<sup>e</sup> siècle. Les "métiers-jacquard" permettent de créer des motifs compliqués avec un système de cartes perforées. Ils seront très mal perçus, réduisant la main d'œuvre notamment des ouvriers de la soie (les Canuts), cause de la fameuse Révolte des Canuts.

Les tisserands drapiers constituent l'une des plus puissantes corporations d'autrefois, puisque déjà solidement organisée dès la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Ils se succèdent volontiers de père en fils dans l'exercice de cette profession, dans une sorte d'aristocratie de grands drapiers. Quelques uns parviennent même aux fonctions publiques. Ils ont aussi l'esprit de charité, et un règlement de 1362 nous apprend que "les drapiers doivent donner aux pauvres le denier à Dieu de toutes les marchandises vendues".

La fabrication du drap, d'abord prospère, décline au 15<sup>e</sup> siècle mais Colbert la rétablit, et c'est à cette époque qu'un flamand, Josse Van Robais, installe à Abbeville (Picardie) une maison qui devient l'une des plus puissantes d'Europe, la manufacture royale des Rames. Puis la révocation de l'édit de Nantes porte un coup terrible à cette industrie, dirigée la plupart du temps par des protestants.



Les réformes sont lentes, mais au 19<sup>e</sup> siècle elles s'achèvent avec l'introduction en France, importée d'Angleterre par Richard et Lenoir, de la filature de coton au moyen de la "mule-jenny", ou "jeannette". Cette machine à filer utilise l'énergie hydraulique puis la vapeur. La production textile explose alors, tout comme l'acier à la même époque, devenant le secteur clef de la révolution industrielle, notamment en Haute-Saône.

Anne-Marie Morisot

### Sources

- *Le médiéviste magazine*
- *Trésors des parlers comtois (Côte)*

## La Scala de Milan et le château d'Oricourt

Le célèbre opéra italien et le château d'Oricourt ont plus de points communs que l'on peut imaginer, même si leurs activités s'exercent dans des domaines bien différents.

D'abord le propriétaire du château et le directeur de la Scala sont tous les deux des français.

Ensuite ces deux lieux présentent ou ont présenté des spectacles lyriques ; pour la Scala c'est sa raison d'être et le château (ne l'oublions pas) a accueilli en 1982 *Didon et Enée* de Purcell et en 1983 *Naïs* de Rameau.

Enfin, on y arrive, ils ont vu tous les deux les interventions financières des États remises en cause. En Italie la subvention versée à la Scala sera, en 2009, amputée de 25% à 30%. En France, le financement partiel par l'État français des travaux programmés à Oricourt (murailles "ouest") pour cette même année, sera reporté en 2010.

Les sommes remises en cause ne sont pas du même ordre de grandeur mais dans les deux cas, on cherche à s'en sortir en faisant appel au mécénat. À Milan, comme dit le directeur, "les mécènes ont répondu présents". En sera-t-il de même à Oricourt ? Vous le saurez en lisant le prochain numéro de votre semestriel habituel, si vous avez, bien évidemment renouvelé votre adhésion aux "Amis d'Oricourt".

B.N.

# La vie de château

Concernant les projets 2009, nous avons été informés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles que leur dotation budgétaire ne leur permettrait pas de répondre à notre demande. En conséquence, le chantier de consolidation de la courtine est annulé pour cette année.

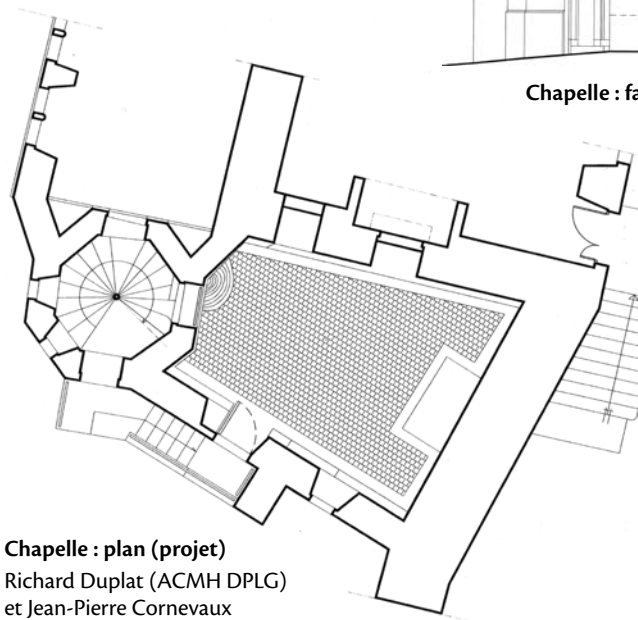
Après cette unique mauvaise nouvelle, voici quelques informations plus optimistes sur l'actualité du château. Lors d'un passage récent à la Conservation Régionale des Monuments Historiques, j'ai obtenu l'assurance que tous les projets en cours, chapelle et courtines, seront pris en compte financièrement pour 2010.

## ♦ La chapelle

Le document définitif de Monsieur Richard Duplat, Architecte en Chef des Monuments Historiques, ne devrait plus tarder à nous parvenir. Nous pourrions alors présenter ce projet à la Conservation Régionale et planifier ces travaux pour 2010.

Il s'agit de rendre accessible la chapelle en toute sécurité par la construction d'un perron vers la viorbe, la réouverture de la porte d'entrée, la mise en œuvre d'un revêtement de sol en terre cuite et la consolidation du contrefort.

Sur l'indication de Monsieur Bruno Gérard et avec son aide logistique, j'ai déjà pu acquérir un important stock de carreaux de terre cuite XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région de Beaune.



Chapelle : plan (projet)

Richard Duplat (ACMH DPLG)  
et Jean-Pierre Corneaux  
échelle : env. 5mm/m

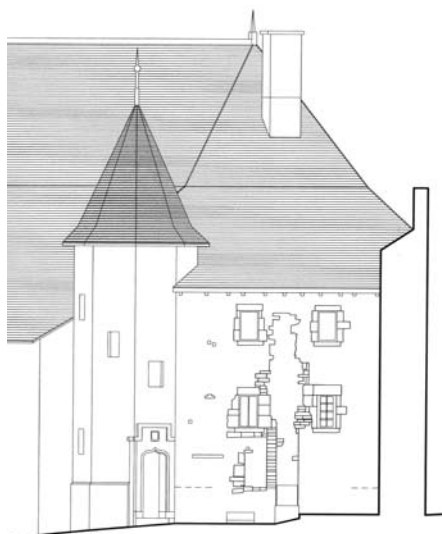
## ♦ Le logis Rolin

Faute de temps, la protection du refend de ce logis n'a pu être réalisée en 2008. Un chantier récent a permis de trouver un sol stable et de maçonner la base de cette consolidation en pierre. Ces pierres étant précieuses pour d'autres travaux, ce mur sera terminé en briques et enduit. Monsieur Bruno Gérard pourra alors intervenir dans le milieu de l'été pour reprendre les parties sommitales, les sécuriser et les mettre hors d'eau.

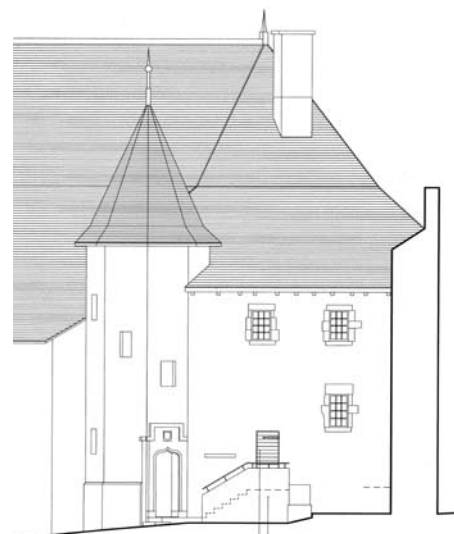
## ♦ Chantiers dominicaux

Au printemps, plusieurs chantiers ont été consacrés au défrichage des abords sous la façade nord du château et au déblaiement des pièces du logis Rolin. À la fin de l'été, ce bâtiment sera accessible en toute sécurité aux visiteurs du château. Le chantier de juin a permis de déposer une couverture et de récupérer 7000 à 8000 tuiles plates chez Antoinette et Jean Sordelet à Courchaton (70110).

Les travaux réalisés en 2008 par des entreprises et subventionnés au titre de l'entretien M-H par la DRAC ont également reçu une aide du Conseil Régional de Franche-Comté et du Conseil Général de Haute-Saône pour un montant de 1894,- € chacun, soit 12,5% du montant total de ces travaux.



Chapelle : façade S-O (avant travaux)  
Richard Duplat



Chapelle : façade S-O (projet)  
Richard Duplat

## Ouverture au public et animations

- ♦ La 8<sup>e</sup> édition du guide touristique "la Route des Communes" sortira très prochainement (fin juin - début juillet) et Oricourt disposera à nouveau de la double page de présentation du canton de Villersexel.
- ♦ Au château, la fréquentation touristique a battu des records pour les mois d'avril, mai et juin. Cette fréquentation en hausse peut s'expliquer par une météo clémente mais surtout par un effort de communication (guides, revues, offices de tourisme). Le site [www.oricourt.com](http://www.oricourt.com) est de plus en plus visité et "le bouche à oreille" fonctionne très bien.
- ♦ La septième édition des "Journées Médiévales" aura lieu les 04 et 05 juillet 2009, avec toujours plus d'animations.
- ♦ L'ensemble Cadenza, en résidence en Haute-Saône début juillet, donnera un concert de musique baroque (Marin Marais) dans la haute cour du château le mardi 14 juillet 2009 à 18 heures. Durée : 1 heure et libre participation.
- ♦ Après Arc-et-Senans et Salins-les-Bains, ARTPOL (association d'artistes régionaux) exposera des sculptures contemporaines monumentales dans les cours du château du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre.

- ♦ Comme chaque année depuis 1982, Oricourt ouvrira ses portes avec des animations particulières pour les Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2009. L'édition 2008 a permis d'accueillir près de 500 visiteurs. Le thème national décidé par le ministère "Patrimoine et accessibilité" sera décliné à Oricourt sous forme de visite guidées accessibles à tous (traduction simultanée des visites en langage des signes, textes en Braille et rampes d'accès pour toutes les parties visitables). Diverses associations comme par exemple l'ADAPEI, l'AFM ou l'APF présenteront des expositions et participeront à l'accueil sur le site. Le programme précis est en cours d'élaboration et il semblerait qu'Oricourt soit un des très rares monuments de Franche-Comté à jouer la carte du thème national pour ces journées.

Jean-Pierre Cornevaux

## Patrimoine et Mécénat

Le mécénat patrimonial est aujourd'hui accessible à tous, des plus grandes entreprises (Versailles, le Louvre, le Mont S<sup>t</sup> Michel...) au simple particulier (fontaine, calvaire, ferme...)

Dans la recherche de partenaires privés pour le montage d'un projet, deux termes juridiques sont reconnus :

- ♦ **Le mécénat** qui est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Le mécénat peut prendre différentes formes : numéraire, en nature (par exemple : matériaux de construction), mécénat technologique ou de compétence. Le nom du mécène peut apparaître sur les opérations réalisées par le bénéficiaire du don "quels que soient le support ou la forme, à l'exception de tout message publicitaire".
- ♦ **Le parrainage** qui est un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en tirer un bénéfice direct.

Il va de soi que les retombées fiscales ne sont pas du même ordre dans les deux cas.

Les dépenses de mécénat des entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu et déductibles de leur résultat sont désormais plafonnées à 0,5% de leur chiffre d'affaires hors taxes et ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60% du don (en numéraire ou en nature) ; Exemple : le chiffre d'affaire du donateur étant de 1.000.000 €, son don ne peut dépasser 5.000 € avec une réduction fiscale de 3.000 € (extraits de l'article 238 bis du CGI).

Pour un particulier-mécène la réduction d'impôt sera également de 60% des dons limités à 20% du revenu imposable (article 200 du CGI).

Le parrainage, quant à lui, n'est qu'un échange commercial assujéti à la T.V.A.

Une action de mécénat résulte souvent d'un "coup de cœur" qui incite le donateur à s'investir ; les déductions fiscales apportées par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 ont été mises en place pour rendre de tels "coups de cœur" plus fréquents.

Avant de s'engager, il est conseillé de prendre contact avec l'Administration Fiscale pour bien cerner son projet.

Denis Barrens

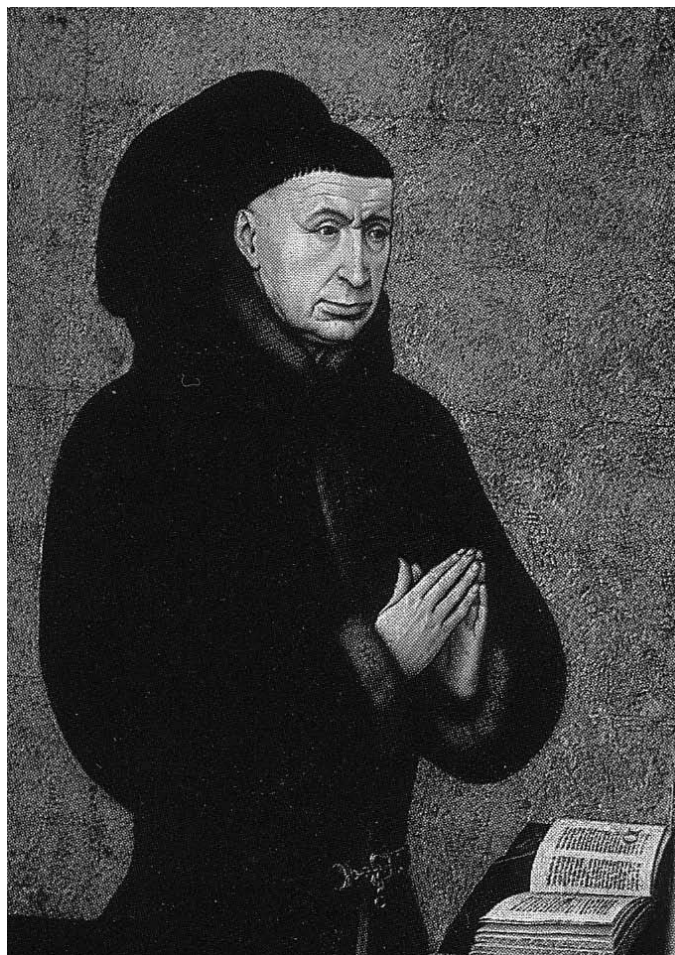
## À propos de Nicolas Rolin

Si les "Amis d'Oricourt" s'intéressent au chancelier du Duc de Bourgogne, Nicolas Rolin, c'est parce qu'il a été propriétaire du château d'Oricourt (1435).

Dans le numéro 5 de notre bulletin, nous avons évoqué la destinée hors norme de ce personnage : juriste, excellent orateur, financier et aussi célèbre fondateur des Hospices de Beaune, connus aujourd'hui plus par leurs vins que par leurs compétences médicales.

Mais tout n'est pas clair dans la carrière de Nicolas Rolin et on ne construit pas une aussi grande fortune sans se comporter parfois malhonnêtement... C'est ainsi que lors des négociations du Traité d'Arras de 1435 qui visait à détacher le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, de l'alliance anglaise, le Roi de France Charles VII acheta plusieurs conseillers du Duc dont Nicolas Rolin qui reçut 10.000 saluts d'or (monnaies frappées en France sous Charles VI, puis en Angleterre sous Henri VI). Nicolas Rolin était corrompible, si on y mettait le prix.

Cette information se trouve sur un document daté du 6 juillet 1435 et mentionné dans l'excellent livre de Bertrand Schnerb, *L'État Bourguignon*.



Portrait de Nicolas Rolin, à l'époque de la fondation des Hospices de Beaune (1443-1450)

Détail du polyptyque du Jugement dernier (panneau fermé), exposé aux Hospices. Rogier van der Weyden. Huile sur bois.

### Sources

*L'état bourguignon*, Bertrand Schnerb, collection *Tempus Histoire*, Perrin éditeur



par les élèves de CE2  
et CM de l'école de  
Cerre-Lès-Noroy



## L'animal au Moyen Âge

Les représentations d'animaux sont fréquentes dans les œuvres d'art, les vitraux, les sculptures, les marges d'enluminures (dessins qui décorent les manuscrits) et aussi des objets de décoration pour les châteaux des seigneurs, tapisseries, meubles, ... Comme par exemple la célèbre tenture de tapisserie de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, "La Dame à la Licorne", qui en six grandes tapisseries évoque les cinq sens.

Il y a pour les hommes du Moyen Âge différentes catégories d'animaux :

- ♦ "L'animal outil" dont on se sert pour le travail aux champs : l'âne, le cheval, le bœuf.
- ♦ "L'animal sauvage" qui vit dans la forêt et que les riches seigneurs chassent : le cerf, l'écureuil, le lapin de garenne, le chat sauvage, le lynx, le sanglier, le renard, le loup, l'ours.
- ♦ "L'animal produit" que l'on élève pour sa viande ou ce qu'il produit (os, laine, cuir, fourrure, miel, cire, lait, œufs, corne, plumes, ...) : l'abeille, la vache, le mouton, le porc, la poule, l'oie, ... On consomme aussi beaucoup de poisson au Moyen Âge (au moins trois fois par semaine), pêché en rivière ou en mer qui sont frais ou salés ou séché ou fumés : le hareng, la baleine !
- ♦ "L'animal d'agrément" que tout riche seigneur doit avoir dans sa "ménagerie" pour montrer sa puissance : le lion, le léopard, le guépard, le singe, le chameau, le dromadaire, la panthère, l'ours, l'éléphant, le castor, le porc-épic... Plus l'animal est exotique, plus le seigneur fait sensation !
- ♦ "L'animal imaginaire" : les dragons, les griffons, les licornes et autres animaux fantastiques et terrifiants sont souvent représentés au Moyen Âge.

